

Séance du 16 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 16 novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 9 novembre 2017.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, M. VERSAVEL, M. GUÉROULT, M. DERRIEN, M. MÉNARD, M. SIMÉON, Mme RENAULT, Mme BRÉANT,

Absents excusés : Mme QUESNE, Mme DUPONT, Mme SWERTVAEGER, Mme CORADELLO, M. DESMARAIS.

M. DESMARAIS donne pouvoir à M QUESNEY

Mme RENAULT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération contrôle et maintenance bouches à incendie

Les bouches à incendie vont être à contrôler et ce service est désormais à la charge des communes. Le SERPN nous a proposé une maintenance moyennant finance. Par ailleurs, il prévoit un schéma communal de défense extérieur contre l'incendie. Il propose de faire un devis.

Qu'est-ce que c'est un schéma communal : le SERPN juge combien il faut de poteau en fonction du nombre d'habitations, du volume à protéger...etc.

A l'heure actuelle énormément de communes sont en retard sur la défense incendie, y compris Hauville. Il ne s'agit pas de faire tout d'un coup mais de commencer petit à petit. Mme Camier assure que le devis ne nous engage à rien.

M. Guérault explique que les travaux peuvent se faire au fur et à mesure.

M. Quesney explique que le département à travers le SDIS s'est complètement déchargé de la défense incendie et que cela revient légalement à la commune.

Pour le contrôle et la maintenance, le SERPN propose :

de 0 à 10 poteaux 55 € HT par poteau par an,

de 11 à 20 poteaux 53 € HT,

de 21 à 50 poteaux 51 € HT (il y a 27 poteaux à Hauville).

Mme Renault demande qu'il soit demandé au trésorier de savoir s'il faut plusieurs devis. Il est proposé que le contrôle et la maintenance soient confiés au SERPN sous réserve que le comptable ne demande pas plusieurs devis et qu'aucun des devis demandés ne soient moins élevés.

Le vote : 10 voix pour et 1 abstention.

Délibération Schéma Communal Défense extérieure contre l'Incendie

Il est proposé que nous fassions un schéma communal défense extérieure contre l'incendie. Il n'y a pas d'obligation d'avoir un schéma mais il y a une obligation de fournir les informations aux SDIS, de vérifier les possibilités de raccordement eau, du niveau d'assurance sur le fonctionnement des bouches, selon le volume à protéger... Ces informations peuvent être données sur un schéma communal défense extérieure contre l'incendie. Le SERPN propose que ses cartographies établissent ce schéma.

La 1ère question est, est-ce que nous nous engageons dans un schéma communal ? 10 voix pour et 1 voix contre.

et 2^{ème} question, combien de demandes de devis ? 9 voix pour 2 voix contre.

Délibération installation
bouches à incendie

Il y a 3 bouches à incendie à poser : une près de Huitième Art à la demande de la DREAL et du Préfet, une auprès du Moulin à cause du nombre de visites à la demande du Parc des Boucles de la Seine Normande et de l'association Terre Vivante en Normandie (menace de fermeture du Moulin aux visites), et une rue du Bosc Lambert.

Coût de l'opération 9 840,26 € HT soit 11 808,31 € TTC sur la base d'un devis du SERPN.

Il est demandé que le devis soit fait uniquement pour 2 bouches à incendie : celle près du Huitième art et l'autre près du Moulin de pierre.

Il est demandé à Monsieur le Maire de refaire les devis pour deux bouches à incendie.

Délibération adhésion au
contrat de groupe
assurance statutaire

L'assurance statutaire proposée et retenue par le centre de gestion pour les salariés est Siaci Sainte Honoré, filiale de Groupama.

Les formules choisies: 15 jours de carence pour la commune pour les agents CNACRL, et 15 jours pour les agents IRCANTEC.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Délibération Protection
sociale – Prévoyance
maintien de salaire

Le Centre de Gestion lance une consultation sur la protection sociale complémentaire. La commune n'adhérerait pas à cette convention. Dans la fonction publique les agents qui ont 90 jours d'arrêt ont un demi-traitement. En 2013 il y avait une proposition pour que les agents prennent une assurance pour combler cela. La commune avait refusé. Si le conseil est d'accord, la commune aura une participation à donner mais aucun engagement sur le montant.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Délibération Sécurité sur
les espaces publics

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la sécurité dans les espaces publics. Pour être exact sur la consommation d'alcool sur la voie publique en particulier devant la mairie, la salle des fêtes, l'école, le monument aux morts, l'église, la place, le terrain de jeux, le cimetière, près des mares. Il est proposé également à la communauté de communes de faire un règlement qui permettra également d'intervenir sur le terrain de jeux.

Les conseillers demandent si les dégradations sont effectivement faites par les enfants alcoolisés. Il est précisé dans l'assistance par M. Camier que c'est également empêcher aux joueurs de pétanque et aux familles qui pique-niquent de consommer une boisson alcoolisée.

L'état d'ébriété dans tous les lieux publics est proscrit par le code de la santé publique « une personne en état d'ivresse peut être conduite au poste pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait recouvré la raison ».

Pour l'instauration d'un arrêté municipal : 4 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

M. Madonna demande si nous avons le droit de revoter. Il semble que non.

M. Ménard explique que nous n'avons pas compris le sujet du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité est d'accord pour l'achat des panneaux.

Voir pour mettre en place les amendes de police et faire les panneaux nécessaires en même temps.

Délibération travaux du
bar de la Salle des Fêtes

Une équipe a travaillé sur le réaménagement du bar de la salle des fêtes. La société COSTIL propose un devis de 16 879.40 € TTC (sans électricité, plomberie, froid) et la société PJ Aménagement propose un devis à 6 615, 82 € TTC avec la plomberie (sans électricité). La société MOBALPA fait elle une proposition à 4 998,68 € TTC livré, posé mais sans dépose et sans travaux annexe.

La société Lecomte a été sollicitée pour établir un devis concernant l'électricité. Le trésorier sera consulté pour voir si plusieurs devis sont nécessaires pour l'électricité (budget Investissement).
Le conseil municipal accepte le devis de la société PJ Aménagement à 7 voix et 4 abstentions.

Délibération choix frigo à la salle des Fêtes

Le réfrigérateur arrière 4 portes du bar est à changer. Monsieur le Maire propose trois devis :
Froid Climatisation : 3 359 € HT (main d'œuvre et déplacement pour livraison mais pas d'indication concernant le démantèlement),
BACUS : 2 070 € HT livré (pas de pose pas de démantèlement),
GIF : 2 296 € HT livraison par 2 personnes, pose et reprise de l'ancien.
Mme Camier propose de rappeler les deux sociétés ainsi que la société LS Froid pour expliquer qu'il y a un frigo ancien à démanteler. La décision sera prise au prochain conseil pour passer sur le budget 2017 en reste à réaliser (commande avant le 31 décembre 2017).

Délibération devenir du SUM

Le conseil communautaire a décidé lors d'une réunion le 9 novembre 2017 de créer son propre service instructeur à 55 voix pour. Les communes doivent choisir ou non de rester au SUM.
Présentation par M. Quesney des échanges communautaires, des messages envoyés par M. Wagner et du calcul effectué par la communauté de communes du Roumois Seine.
Est-ce que le conseil municipal souhaite rester ou non avec le Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM) de Pont-Audemer ou s'affilier au service instructeur créé par la communauté de communes ?
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rester affilier au SUM.

Questions diverses

Le 4 décembre Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil à une journée avec le Sous-Préfet, ainsi que Mme la Députée Marie Tamarelle, Poniatowski et M. Maurey, Sénateurs, M. Le Brun et M Mathieu de l'ALECO 27, M. Gatinet, et Mme Versavel (notamment pour le projet école).
Le conseil se réunit mardi 21 novembre 2017 à 20h30 afin de préparer la visite de Monsieur le Sous-Préfet le 4 décembre 2017.
Le lundi 4 décembre, M. MÉNARD et M. VERSAVEL seront absents.

La visite du SDOMODE le 25 novembre 2017 est annulée.

La communauté de communes a lancé le projet fédérateur de plantation de pommiers, occasion de mener une opération de cohésion sur le nouveau territoire communautaire. Elle offre à cette occasion un pommier « bénédictin » ou « reinette de caux » à chaque commune qui le souhaite.

Les bacs et les sacs jaunes vont changer. On attend les infos et les bacs pour mettre un message sur le site internet.

Collecte de la banque alimentaire : vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017.

Une nouvelle association de chiens courants a été créée sur HAUVILLE.

Le fond départemental de péréquation de la TP a attribué 27732 €.

Info sur les prix reçus par la commune et par l'école concernant le jardin

pédagogique.

Représentant de l'APAVE propose de verser 40 € pour le bois sur le terrain.

Les illuminations de Noël seront installées un samedi avec l'association du Pôle des Savoirs. 2 points devant l'église et la mairie.

Le comité des fêtes organise le dimanche 19 novembre 2017 un repas « beaujolais nouveau ».

Une partie des recettes sera reversée au profit du téléthon.

Le trésorier du comité des fêtes a donné sa démission.

Monsieur le Maire va rencontrer Mme Dorange de la trésorerie pour lui poser des questions sur le coût des travaux de l'école.

La boîte à livres installée au terrain de jeux a été dégradée. Elle sera donc déplacée aux jardins des écoliers.

Une personne de la police de l'eau va se rendre à la mare rue Adam pour vérifier si l'eau n'est pas contaminée suite à l'application de produits de traitement tout autour.

Un recensement des panneaux de rue manquant est à faire.

Il manque toujours des devis pour les travaux dans le logement communal vacant.

Des arbres qui montent sur les murs de l'église sont à détruire. Les gouttières sont également à nettoyer.

M. FROMENTIN a retrouvé 4 micros en fonctionnement car ceux à l'église étaient hors service.

Le recensement de la population sur la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Des affiches seront installées pendant les manifestations de fin d'année.

Concernant les tags du parc de jeux, peut-on les recouvrir par un tag fait par des personnes talentueuses.

Les nouvelles poubelles vont arriver prochainement et seront à distribuer avant le 31 décembre 2017.

L'achat de chocolats pour les enfants à Noël est reconduit cette année. Mme Camier se charge de les acheter.

Les devoirs surveillés sont de nouveau proposés pour 14 élèves. Mme Vauchel et Mme Da Costa sont les membres bénévoles qui encadrent ces séances qui ont lieu le lundi et le jeudi.

Le bulletin communal sera édité fin janvier 2018.

Fin de séance à 1 h.